



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
18

Conseillers présents :
12

Conseillers absents :
6

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 15 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi quinze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du dix novembre deux mil vingt-trois.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY et Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER et Marie-France LUTHRINGER, Monsieur Daniel MOSER, Madame Virginie QUIRIN, Monsieur Jean-Jacques SITTER et Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Aurélien FLUHR, Madame Arlette LUTTENBACHER (**procuration à Madame Nadine SPETZ**), Messieurs Olivier SARDINI, Franck SCHUBERT et Roger SPERISSEN (**procuration à Monsieur Daniel MOSER**) et Madame Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Présents : 12
Pouvoirs : 2
Votants : 14

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2023, du 23 octobre 2023 et du 30 octobre 2023
4. Culte : projet de fusion des paroisses protestantes réformées de Thann et de Fellingering
5. École : demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une semaine de ski alpin
6. Forêt : Arrêté de Protection de Biotope (APB) Drumont – Tête de Fellingering
7. Locaux communaux : signature d'une convention de mise à disposition de la salle Alsatia à l'association « Collectif des Possibles »
8. Sécurité : recouvrement des frais de secours sur les domaines skiables alpin et nordique du Markstein et du Grand Ballon pour la saison 2023/2024
9. Divers et communication
 - a. Intercommunalité : présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Absence d'auditeur

NS/AM/NB

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h45.

Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents et indique les procurations données.

N° 1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie-France LUTHRINGER, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire générale.

N° 2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DÉLÉGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 03/10/2023 :

Signature d'un devis relatif à la réfection des marches de l'église – HANS Maçonnerie, Saint-Amarin : 9 685 euros HT, 10 653.50 euros TTC.

Le 24/10/2023 :

Signature d'un devis relatif à la location du chargeur à sel de novembre 2023 à mars 2024 – Balthazard et Fils, Orbey : 3 000 euros HT, 3 600 euros TTC.

Le 08/11/2023 :

Signature d'un devis relatif à l'achat de matériel pour couvrir l'abri à sel – BigMat, Fellingring : 6 266.90 euros HT, 7 521.25 euros TTC.

Le 09/11/2023 :

Signature d'un devis relatif à l'achat de drivers LED – Willy Leissner, Wittenheim : 796.80 euros HT, 956.16 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023, DU 23 OCTOBRE 2023 ET DU 30 OCTOBRE 2023

Les procès-verbaux des séances du 17 octobre 2023, du 23 octobre 2023 et du 30 octobre 2023 dont copies ont été envoyées au préalable à tous les conseillers municipaux, sont approuvés à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N°2023/95

N° 4. CULTE : PROJET DE FUSION DES PAROISSES PROTESTANTES RÉFORMÉES DE THANN ET DE FELLERING

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier émanant de la Préfecture du Haut-Rhin en date du 05 octobre dernier concernant la fusion des paroisses protestantes de Thann et de Fellingring.

Ce courrier explique que l'organisation administrative de l'Église réformée d'Alsace et de Lorraine paraît actuellement disproportionnée au regard de l'écart grandissant avec les réalités de certaines communautés.

Aussi, le conseil synodal de l'EPRAL a étudié l'opportunité et la faisabilité d'une réorganisation consistant en la fusion des deux paroisses réformées de Thann et Fellingring. La nouvelle paroisse issue de la fusion prendrait le nom de « paroisse protestante de la Vallée de la Thur » et aurait son siège à Thann.

Cette nouvelle paroisse serait composée des communes suivantes : Aspach-Michelbach, Bitschwiller-lès-Thann, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Vieux-Thann, Willer-sur-Thur, Fellingring, Geishouse, Goldbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès et Wildenstein.

Vu la consultation des assemblées délibératives des deux paroisses précitées, le consistoire réformé de Mulhouse ainsi que le synode de l'EPRAL et leurs avis favorables émis concernant cette opération ;

Vu la nécessité de consulter préalablement les conseils municipaux de toutes les communes relevant des paroisses concernées par cette opération, conformément aux dispositions de l'article L. 2541-14

du CGCT concernant la mise en place de cette fusion ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la fusion des paroisses protestantes réformées de Thann et de Fellingring.

DELIB N°2023/96

N° 5. ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE DE SKI ALPIN

L'école a pour projet d'organiser une semaine de ski alpin du 15 au 19 janvier 2024. Le public ciblé est les CE et les CM pour 4 jours et les GS/CP pour 3 jours. Le transport en bus coûte 382 euros par jour, soit 1 528 euros pour les 4 jours des CE et CM et 573 euros pour les trois jours des GS/CP sachant que le coût pour le second bus pour les GS/CP est partagé entre la commune de Fellingring et celle de Geishouse. Par conséquent, la subvention sollicitée auprès de la commune de Fellingring s'élève à 2 101 euros au total.

Madame le Maire rappelle que la commune avait versé une subvention de 2 500 euros pour la prise en charge du transport dans le cadre de la sortie d'une classe de neige au Markstein qui avait eu lieu du 31 janvier au 04 février 2022.

Vu la demande de Monsieur GUIHAL, directeur de l'école de Fellingring en date du 28 septembre 2023,

Après exposé de Madame le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCÉPTE** la prise en charge du transport pour la sortie d'une classe de neige au Markstein qui aura lieu du 15 au 19 janvier 2024 pour un montant total de 2 101 euros ;

- **PRÉCISE** que cette participation est inscrite au BP 2023, article 624.

DELIB N°2023/97

N° 6. FORÊT : ARRÊTÉ DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB) DRUMONT – TÊTE DE FELLERING
--

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement rappelle brièvement l'historique du dossier concernant l'arrêté préfectoral portant création de la zone protégée des biotopes du Drumont-Tête de Fellingring.

En effet, l'arrêté préfectoral n°930031 en date du 8 janvier 1993 portant conservation des biotopes du Grand Tétras du Drumont-Tête de Fellingring sur le territoire de la commune de Fellingring a été établi dans le but de préserver ces milieux particuliers qui sont indispensables au maintien du Grand Tétras.

Ainsi, les parcelles situées :

- Section 15 : parcelles n°1 pie, n°2, n°3, n°4 pie, n°36 pie, n°37 et n°40 pie ;
- Section 16 : parcelles n°1, n°2 et n°34 ;

ont été protégées par cet arrêté sous la dénomination « d'arrêté de conservation des biotopes du Drumont-Tête de Fellingring » pour une superficie totale concernée de 106 hectares.

Lors de la réunion du comité consultatif de gestion de la zone protégée par arrêté de protection de biotope (APB) Drumont - Tête de Fellingring qui s'est tenue en mairie de Fellingring le vendredi 13 octobre dernier en présence de Monsieur Jacky HAUTIER, sous-préfet, il a été proposé de modifier le périmètre de l'APB et la composition du comité consultatif.

En effet, dans le but de renforcer le Grand Tétras, il convient d'améliorer son habitat par le biais d'une véritable quiétude et d'une bonne gestion forestière, notamment en travaillant sur la surpopulation des cervidés. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'étendre la zone de protection qui passerait de 106 ha à 170 ha, sachant que ces modifications seront soumises à l'avis du CSRPN (Conseil

Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) ainsi qu'à l'avis de la commune, de l'ONF et de la Chambre d'Agriculture. Malgré la mise à jour de cet arrêté préfectoral, les randonneurs pourront toujours accéder aux sentiers balisés à n'importe quel moment de l'année mais il conviendra de prendre en compte les pratiques nouvelles ou en expansion telles que trail, VTT/VAE, drone, géocaching, etc.

Par conséquent, et avant toute avancée du projet, il convient de soumettre cette proposition d'extension du périmètre de l'APB au conseil municipal.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement propose d'étendre la zone jusqu'au Vorgott uniquement (limite : sentier balisé triangle rouge allant du Langenbach au Hasenkopf) ; en effet, il estime qu'il serait préjudiciable de l'étendre jusqu'au Chemin des Alliés, comme il a été proposé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV).

Après exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** à l'extension du périmètre de l'Arrêté de Protection Biotope Drumont – Tête de Fellingering ;
- **N'APPROUVE PAS** le passage de 106 ha à 170 ha de la zone protégée ;

Madame le Maire procède à un vote à main levée concernant la proposition d'extension jusqu'au Vorgott uniquement.

Après délibération, le conseil municipal, à :

Pour : 6 voix
Contre : 8 voix
Abstention : 0 voix

- **REFUSE** d'étendre la zone de l'Arrêté de Protection Biotope Drumont-Tête de Fellingering jusqu'au Vorgott (limite : sentier balisé triangle rouge allant du Langenbach au Hasenkopf).

DELIB N°2023/98

N° 7. LOCAUX COMMUNAUX : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE ALSATIA À L'ASSOCIATION « COLLECTIF DES POSSIBLES »
--

L'association « Collectif des Possibles » a sollicité la commune afin d'obtenir la mise à disposition de la salle Alsatia dans le cadre de ses activités. Aussi, dans le cadre de sa politique de soutien et de promotion du mouvement associatif local, la commune souhaite établir une convention de mise à disposition des locaux, terrains et équipements afin de favoriser un partage adéquat avec les autres activités/associations.

La municipalité souhaite autoriser l'association à utiliser la salle Alsatia, à titre onéreux, à compter du 1^{er} janvier 2023, en fonction du planning trimestriel d'occupation fourni par l'association et sur la base duquel la facturation sera établie ; pour cela, une convention précisant les conditions de location doit être signée entre l'association et la commune.

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des services techniques,

Vu la demande formulée par l'association « Collectif des Possibles » dans le cadre de ses activités

statutaires,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de la salle Alsatia et des terrains attenants, à l'association « Collectif des Possibles » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

DELIB N°2023/99

N° 8. SÉCURITÉ : RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES ALPIN ET NORDIQUE DU MARKSTEIN ET DU GRAND BALLON POUR LA SAISON 2023/2024
--

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu la validation des tarifs des secours sur pistes pour l'hiver 2023/2024 pris en séance plénière du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein-Grand Ballon en date du 04 novembre 2023,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de confier au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein/Grand Ballon-Régie des Remontées Mécaniques du Markstein/Grand Ballon la mise en recouvrement des frais de secours sur les domaines skiabiles alpin et nordique du Markstein dans les conditions stipulées dans la convention validée par le Conseil Municipal en date du 3 novembre 2017 ;
- **VALIDE** le barème des prestations pour la saison hivernale 2023/2024 :

 Soins-Front de neige :	55.00 euros
 Evacuation sur domaine sécurisé :	300.00 euros
 Evacuation hors-piste :	485.00 euros
- **PRÉCISE** que ces prestations ont augmenté par rapport à celles de la saison hivernale 2022/2023.

N° 9. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Intercommunalité : présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Rapports du Maire et des Adjointes :

 *Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :*

- Retour sur le futur projet de Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) : cette proposition a reçu un avis favorable de la part du conseil d'école de Felling. Le problème des horaires scolaires reste à discuter notamment en raison du transport des enfants provenant des autres communes.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

- Barrage de la Lauch : 2ha 14 de terrain vont être sous l'eau suite à la réhausse du barrage. Une estimation de la Collectivité européenne d'Alsace concernant la valeur des parcelles (terrain et bois) est parvenue en mairie ; nous sommes encore en attente de l'estimation ONF.

- Parc à sapins de Noël : difficultés suite aux crues subies par Wildenstein parce que les entreprises ont été mobilisées sur place et n'ont par conséquent pas pu intervenir pour la coupe des sapins.

- Chasse : une convention de gré à gré a été signée, uniquement avec Madame Annick DOUHAY ; les 4 autres lots partent en adjudication.

- Participation à une réunion Markstein par rapport aux tarifs proposés aux clubs de ski.
- Participation à deux réunions à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) : la première sur la gestion de l'eau et la seconde sur les énergies renouvelables avec des zones favorables à déterminer dans chaque commune (ce sujet sera discuté lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2023)

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

- Remerciements concernant la cérémonie du 11 novembre 2023 : elle salue les conseillers qui ont œuvré afin que cet événement soit une réussite et remercie Madame Aurélia MONTEIRO, Secrétaire générale, qui a consacré beaucoup de temps à la préparation du protocole.
- Remerciements concernant la future distribution des flyers qu'il faut récupérer dans la salle du conseil municipal à la fin de la séance (Fête de l'hiver, vente des huîtres et Conseil de Fabrique pour le chauffage de l'église).

 *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

- Logement 1er étage au-dessus de la MAM

Poursuite du chantier de réhabilitation avec :

- isolation des murs extérieurs et des plafonds en cours ;
- important travail des plaquistes ;
- déploiement de l'électricité ;
- déploiement du chauffage.

- Foyer communal

Début du chantier de réfection des façades le 23 octobre 2023 avec une reprise en profondeur des parties abîmées du soubassement. Séchage en cours.

Remplacement de l'ensemble de la toiture en cours.

Lavage complet des façades à haute pression.

- Déchèterie mobile et déchets verts

- Passage de la déchèterie mobile le jeudi 9 novembre 2023.

- Fermeture de la plateforme DV le 25 novembre 2023. Merci à Monsieur Roger SPERISSEN pour son aide tout au long de l'année.

- Renaturation d'un espace au centre bourg et création d'un îlot de fraîcheur

- Obtention d'une subvention du Fonds vert (agence de l'eau Rhin Meuse) de 50 664 euros.

- Reste à découvrir quel montant sera perçu dans le cadre de la demande effectuée auprès de la région Grand Est au titre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité en janvier 2024.

- Estimation du montant total du projet = 126 698 euros.

- Remerciements à Aurélia MONTEIRO, Secrétaire générale, pour le travail accompli dans le cadre des demandes de subventions.

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 1 permis de construire a été réceptionné pour la modification d'ouvertures en sous-sol et la pose de panneaux photovoltaïques le 12/11/2023

- 2 déclarations préalables ont été réceptionnées :

- Mise en place de panneaux photovoltaïques le 20/10/2023
- Mise en place d'une terrasse au niveau du terrain actuel et pose d'une clôture le 24/10/2023

- 3 DIA ont été réceptionnées :

- 1 concernant la section 05 pour la parcelle 223 le 20/10/2023
- 1 concernant la section 08 pour les parcelles 153 et 156 le 26/10/2023 (adjudication le 08/12/2023)
- 1 concernant la section 10 pour les parcelles 327 et 330 le 30/10/2023

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h45.

Marie-France LUTHRINGER

Nadine SPETZ

Secrétaire de séance

Maire